



## **Bilan de la participation du public par voie électronique préalable à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de la Dracénie**

Dracénie Provence Verdon agglomération a arrêté le 25 juin 2024 un projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2024 -2030.

Préalablement à son adoption définitive ce plan est notamment soumis à une consultation du public sous la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE).

Le présent document a pour objet de faire un bilan des observations faites par le public lors de la procédure de PPVE qui s'est déroulée du 20 octobre au 20 novembre 2024.

### **I. Cadre réglementaire de la participation du public par voie électronique**

L'article L. 123-19 du code de l'environnement dispose que la participation du public s'effectuant par voie électronique est applicable :

1° Aux projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique en application du 1° du I de l'article L. 123-2 ;

2° Aux plans et programmes qui font l'objet d'une évaluation environnementale en application des articles L. 122-4 à L. 122-11 ou des articles L. 104-1 à L. 104-3 du code de l'urbanisme et pour lesquels une enquête publique n'est pas requise en application des dispositions particulières qui les régissent »

Le plan climat fait l'objet d'une évaluation environnementale.

A l'issue de la participation du public, l'autorité administrative compétente pour autoriser le projet rend public, par voie électronique au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée de 3 mois minimum, les documents suivants ;

- La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte,
- Les observations et propositions déposées par voie électronique,
- Ainsi que, dans un document, les motifs de la décision.

### **II. Rappel du contexte de la procédure**

Le Plan Climat Air Énergie Territorial lancé en janvier 2023, a été co-construit avec les habitants, les acteurs sociaux économiques et les communes du territoire. La concertation a été placée au cœur du projet avec 13 ateliers élus / partenaires et 5 comités de concertations citoyens animés en 18 mois.

Suite à la concertation, un projet de Plan Climat Air Énergie Territorial a été approuvé en conseil communautaire le 25 juin 2024.



Ce projet a été soumis à l'avis de l'État, la Région et l'autorité environnementale le 1er juillet 2024.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) a accusé réception du dossier complet le 4 juillet 2024. Elle a fait connaître son absence d'observation sur son site internet le 4 octobre 2024. Aucun mémoire en réponse n'a donc été rédigé.

La Préfecture a fait connaître son avis le 29 août 2024. Ce dernier regroupait un ensemble de remarques et de recommandations sur les différents documents du Plan Climat Air Énergie Territorial. Chacune a fait l'objet d'une analyse. La plupart des propositions ont pu être prises en compte et ont permis d'améliorer la qualité du diagnostic et de renforcer la lisibilité du programme d'action.

Le Conseil Régional n'a pas émis d'avis dans le délai légal imparti. Un avis favorable a toutefois été transmis le 14 octobre 2024. L'agglomération a décidé d'en tenir compte et chaque observation a également fait l'objet d'une analyse. Plusieurs remarques se recoupaient avec celles de la Préfecture. D'autres ont entraîné des ajouts d'informations ou de précisions dans le diagnostic et dans les fiches actions afin de consolider la présentation du Plan Climat Air Énergie Territorial.

### **III. Les modalités de participation du public par voie électronique**

#### **a. L'information sur la participation du public par voie électronique**

La procédure de participation du public par voie électronique a été définie par arrêté communautaire DGSA\_2024\_1338 du 02/10/24 et DGSA\_2024\_1356 du 03/10/24

La PPVE était ouverte du 20 octobre au 20 novembre 2024 sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/5661>,

Un avis public faisant connaître l'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique a été publiée 15 jours avant le début de celle-ci dans la rubrique annonces légales des journaux Var Matin et La Var Information





L'information a également été relayée sur le site internet de l'agglomération, par voie d'affichage à l'hôtel communautaire et par une campagne bus du 28/10/24 au 10/11/24.

04 94 50 16 20 f X @ in Rechercher

Accueil > Actualités > Environnement > Plan Climat Air Énergie > PCAET : Avis de participation du public

## PCAET : Avis de participation du public

Extrano Plan Climat Air Énergie 01/10/2024 9:59

Environnement DRACÉNIE PROVENCE VERDON CLIMAT AIR ÉNERGIE

# DONNEZ VOTRE AVIS !

La transition si c'est pas maintenant, c'est quand ?

### Avis de participation du public par voie électronique

DPVA soumet à participation du public par voie électronique le projet de plan climat air énergie territorial du 20 octobre 2024 au 20 novembre 2024 inclus. Pendant cette période, l'intégralité des pièces requises par les textes en vigueur sera consultable sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5661>

Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique via le site internet indiqué, doivent parvenir à DPVA dans le délai mentionné pour la participation électronique du public.

Ce plan est soumis à évaluation environnementale.

À l'issue de la procédure de participation le Plan climat air énergie territorial fera l'objet d'une adoption définitive par le conseil d'agglomération de DPVA.

Demande de renseignements en application de l'article L123-19 II-4° du code de l'environnement :

- Dracénie Provence Verdon Agglomération
- Fabrique des Transitions et de la Prospective
- Square Mozart – CS 90129
- 83004 Draguignan cedex



NOUS SUIVRE SUR  
DRACENIE.COM

  
**DRACÉNIE**  
PROVENCE VERDON  
agglomération

**Direction Générale  
des Services  
Affaires générales & Vie  
institutionnelle**

Affaire suivi par :  
Sabine GIARDIELLI  
Tél : 04 98 10 72 62  
sabine.giardelli@dracenie.com

Ref : BIASG/FC n°2024- *As*

## Certificat d'affichage

Je soussigné Richard STRAMBIO, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), Maire de Draguignan, Conseiller régional Région Sud, certifie que l'avis de participation du public par voie électronique portant sur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été affiché sur le panneau d'affichage situé devant l'Hôtel communautaire – square Mozart – 83300 Draguignan, et mis à disposition sur le site de DPVa, du 20 octobre 2024 au 20 novembre 2024 inclus.

Fait à Draguignan, le .....20.NOV.,2024

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Bernard AGARINI

### b. Mise à disposition du dossier

Les documents suivants pouvaient être consultés en version papier à l'hôtel communautaire ou téléchargés via le registre dématérialisé ou le site internet

- le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial comprenant :
  - le diagnostic territorial
  - la stratégie climat air énergie
  - le programme d'actions
  - le plan d'actions qualité de l'air
  - le rapport d'évaluation environnementale stratégique
  - la cartographie synoptique des ZA EnR
- la délibération d'arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial comprenant la synthèse de la concertation
- l'avis de l'Etat,
- l'avis de la Région



DRACÉNE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION : PPVE - projet de plan climat air énergie territorial (PCAET)

Présentation | Déroulement | Documents de présentation | Les contributions | Déposer une contribution

## Documents de présentation

Attention ! Vous visualisez ce registre car vous êtes identifié.

Les documents de présentation du projet sont disponibles en cliquant sur le bouton ci-dessous :

ARRÊTÉ COMMUNAUTAIRE N°DGSA\_2024-1338 - PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE) - 30.09.2024 (0,14Mo)

ARRÊTÉ COMMUNAUTAIRE N°DGSA\_2024-1356 - 03.10.2024 - MODIFICATION DANS L'ARTICLE 2 DE L'ARRÊTÉ COMMUNAUTAIRE N°DGSA\_2024-1338 (0,07Mo)

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE) (0,08Mo)

### DOSSIER DE PPVE

- 01 NOTICE EXPLICATIVE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE - PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (0,35Mo)
- 02 DÉLIBÉRATION N° C\_2024\_131 - APPROBATION DU PROJET DE PCAET - 25.06.2024 (0,19Mo)
- 03 DIAGNOSTIC TERRITORIAL - C\_2024\_131\_A (5,51Mo)
- 04 STRATÉGIE 2024-2030 - C\_2024\_131\_B (2,04Mo)
- 05 PROGRAMME D'ACTION 2024-2030 - C\_2024\_131\_C (4,13Mo)
- 06 ANNEXE QUALITÉ DE L'AIR - C\_2024\_131\_D (4,75Mo)
- 07 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE - C\_2024\_131\_E (13,56Mo)
- 08 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DE LA DRACÉNE - CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) CONNUES AU 25 JUIN 2024 - C\_2024\_131\_F (0,49Mo)
- 09 AVIS DE L'ÉTAT DU 29/08/2024 (6,91Mo)
- 10 AVIS DE LA RÉGION DU 14/10/2024 (0,97Mo)

A propos

Plan du site

Siège de la PPVE

#### IV. La participation

Le site a enregistré 1116 visiteurs uniques, 605 visiteurs ont téléchargé au moins un document et 18 contributions ont été déposées.



#### V. Les observations et proposition recueillies

##### a. Synthèse.

18 contributions ont été reçues.

Celles-ci partageaient des propos critiques et des désaccords (2) ou tenaient à féliciter le travail accompli pour construire le Plan Climat Air Énergie Territorial (4) et à apporter des informations ou des propositions opérationnelles (15).



Les principales thématiques abordées concernaient :

- Le développement d'infrastructures de transport moderne (garage, gare routière, bus électriques, pistes cyclables) et d'initiatives écologiques (journée sans voiture, sensibilisation au PCAET) pour améliorer la mobilité, la qualité de vie, et l'information des citoyens en Dracénie, avec le soutien possible de subventions européennes.
- Les énergies renouvelables (EnR) et la gestion de l'énergie. Celles-ci occupent une place importante dans les contributions, et suscitent un nombre significatif de craintes et critiques. Bien que leur rôle dans la transition énergétique soit largement reconnu, plusieurs contributions soulignent des risques environnementaux, notamment liés à la pression accrue sur les terres agricoles, l'artificialisation des sols, et les impacts potentiels sur la biodiversité. Des doutes sur leur durabilité et les effets négatifs sur les écosystèmes locaux sont exprimés, avec des inquiétudes particulières concernant la gestion des ressources naturelles et les conflits d'usage (agriculture, espaces naturels, paysages).
- Un fort accent mis sur la nécessité de mettre en place des solutions concrètes pour réduire l'empreinte carbone et améliorer l'efficacité des systèmes actuels.
- La gestion des déchets : des points d'amélioration sont mentionnés, avec la critique du système actuel, jugé insuffisant pour répondre aux objectifs de réduction et de valorisation des déchets.

#### **b. Détails de contributions reçues et réponses apportées**

Référence	Auteur	Contribution
18	<b>Association Saint Antonin Notre Village</b>	<p>Contribution de l'association Saint Antonin Notre Village</p> <p>Félicitations à l'équipe qui a animé les ateliers et réalisé ce PCAET.</p> <p>Il est plein de bonnes idées et intentions (SANV a participé à tous les ateliers citoyens) et les fiches actions sont bien construites.</p> <p>1 - L'humain au cœur de la transition écologique</p> <p>1.1 - Des collectivités fer de lance de la transition écologique</p> <p>1.1.1 - Continuer à développer l'exemplarité de la sphère publique</p> <p>Objectifs / enjeux :</p> <p>Mise en œuvre d'une stratégie de gestion globale et durable pour une décarbonation de la flotte de véhicules</p> <p>Ambition chiffrée de l'action :</p> <p>Flotte de transport en commun : objectif de 100 % de renouvellement avec des véhicules norme euro 6 a minima, à échéance 2026</p> <p>Sans rentrer dans les détails, la norme euro 6 impose de diminuer fortement les polluants mais la production de CO<sup>2</sup> est toujours largement présente.</p> <p>La décarbonation nécessite un changement fondamental vers des énergies ou des technologies qui n'utilisent pas de combustibles fossiles, comme l'électricité ou l'hydrogène produit de manière durable.</p> <p>Nous pensons que l'électricité est préférable à l'hydrogène qui pose d'autres problèmes (production, transport, rendement).</p> <p>1.1.2 - Développer un urbanisme durable pour un aménagement résilient du territoire</p> <p>Intitulé Intégrer le PCAET au SCoT</p> <p>Le nouveau ScoT n'est pas encore validé. Le PCAET, le ScoT et les PLU sont interdépendants les uns avec les autres. Le ScoT et le PCAET sont des documents uniques par contre actuellement il y a un PLU par commune il devront tous être modifiés sinon révisés afin d'être en cohérence opérations longues et coûteuses. Ce qui n'est pas chiffré ni en temps agent ni en coût financier.</p> <p>1.1.2 - Développer un urbanisme durable pour un aménagement résilient du territoire</p> <p>Ateliers de travail avec les élus pour définir les formulations à intégrer dans les documents d'urbanisme</p> <p>Pourquoi ne pas aussi faire des ateliers de citoyens comme pour le PCAET ?</p> <p>Mise en œuvre de celles-ci</p> <p>- Faciliter le développement des EnR à travers les documents d'urbanisme (solaire</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>thermique, PV) sur l'ensemble du résidentiel et tertiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplifier la réglementation pour permettre les projets EnR</li> </ul> <p>La loi APER est là pour ça</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire les enjeux de la sobriété dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT) : piscine, climatisation, bioclimatisme, isolation</li> <li>- Cesser de délivrer des permis de construire de piscines/interdire la construction de piscines</li> </ul> <p>Le tourisme est une ressource importante de notre région et les piscines sont un attrait, les interdire n'est peut être pas aussi judicieux que cela. Par contre limiter leur volume (et non leur surface) serait nécessaire. De plus dans notre région , face aux risques d'incendie les piscines peuvent servir de réserve d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener des réflexions sur des règles à appliquer en matière d'urbanisme pour limiter les consommations d'eau</li> </ul> <p>Il faudrait imposer la récupération des eaux de pluies notamment pour les arrosages, cela limiterai le ruissellement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditionner par des critères environnementaux l'obtention des permis de construire</li> <li>- Renforcer la prise en compte des secteurs à risque d'inondation dans les PLU (interdiction de construction)</li> <li>- Imposer dans les PLU un taux de végétalisation élevé pour les parkings (y compris publics)</li> <li>- Intégrer la préservation de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les programmes d'aménagements (biodiv-score, règles du PLU, TVB, trame noire...)</li> <li>- inscrire dans les PLU un cahier des charges de règlement de lotissement intégrant des espaces collectifs (compostage, jardin partagé, buanderie, cuisine etc.)</li> <li>- Généraliser des toitures végétales et peindre les toitures en blanc</li> </ul> <p>Pas très provençal !</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire dans les règlements de PLU le recours aux pratiques d'écoconstruction (par exemple sur un nouveau secteur à urbaniser)</li> <li>- Interdire l'imperméabilisation // Arrêter le développement de nouvelles zones à urbaniser</li> </ul> <p>C'était le but de la loi ZAN dont la mise en œuvre semble compromise</p> <p>1.2 - Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans une approche globale du changement</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>climatique</p> <p>1.2.1 - Mobiliser les habitants autour de la transition écologique Créer une manifestation annuelle style journée des transitions avec remise d'un trophée au meilleur projet.</p> <p>2 - Une Dracénie plus sobre, plus efficiente</p> <p>2.1 - Mettre les mobilités durables au cœur des déplacements des habitants, touristes et professionnels pour un territoire plus respirable</p> <p>2.1.3 - Impliquer l'ensemble des acteurs publics et privés</p> <p>Réduire les émissions polluantes de l'autoroute A8</p> <p>Bonne initiative tant sur le plan sécurité que sur la baisse du niveau des émissions de GES. Toutefois il y a peut être un bémol :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La baisse de la vitesse à 110 km/h est inopérante sur les poids lourds (limités à 90 km/h)</li> <li>• On ne connaît pas la répartition du trafic sur l'A8 (PL/trafic total) info que VINCI possède peut être</li> <li>• CO2 dégagé par la consommation d'un litre d'essence : 2 380 grammes.</li> </ul> <p>CO2 dégagé par la consommation d'un litre de gazole : 2 650 grammes. CO2 dégagé par la consommation d'un litre de GPL : 1 780 grammes. CO2 dégagé par la consommation d'un kilo de gaz naturel : 2 740 grammes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La consommation moyenne d'un PL est d'env 34l/100 km (39l en pleine charge et 29l à vide)</li> </ul> <p>la consommation moyenne d'un VP est 6,5l/100 (essence et diesel confondu) soit un rapport de 5.</p> <p>Il serait donc important de connaître la répartition PL/VL afin de pas avoir de mauvaise surprise et peut être de réduire aussi la vitesse des PL !</p> <p>3 - Un territoire qui se tourne vers les énergies renouvelables</p> <p>3.1 - Exploiter les potentiels de production d'énergie renouvelable tout en préservant les paysages et les écosystèmes</p> <p>3.1.1 - Développer les projets solaires photovoltaïque et thermique</p> <p>L'enjeu de DPVa et des communes du territoire est donc de se positionner auprès de TE83 pour bénéficier de cet accompagnement et déployer le solaire sur le patrimoine public.</p> <p>Il est nécessaire que DPVA montre l'exemple et étudie les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics de l'agglo.</p> <p>Augmentation des EnR photovoltaïque de 160 GWh en 2030 et 312 GWh potentiel.</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>Si on calcule sur objectif 2030, pour obtenir une puissance de 160 GWh et en prenant un facteur de charge de 22 % (un hectare permet d'installer 1 MWc qui produira entre 1200 MWh et 1600 Mwh/ha/an. Source Engie) soit 100 et 135 ha. Et le double pour le potentiel 374 MWh</p> <p>Il faut déployer le solaire sur les toits, les parkings, les friches industrielles ce qui suffira largement à répondre aux objectifs de production d'électricité renouvelable. (Voir Étude Ademe).</p> <p>Dans un second temps, une étude pourrait être lancée pour identifier les secteurs agricoles pouvant accueillir de l'agrivoltaïsme.</p> <p>Il y a incohérence entre « préserver les paysages, les espaces forestiers et naturels » et déployer le photovoltaïque qui est un consommateur de terres agricoles, naturelles et forestières. On en a l'exemple dans plusieurs régions.</p> <p>L'agrivoltaïsme mis en avant par certains énergéticiens n'est pas une solution pour notre région, essentiellement viticole et touristique. Imaginez les vignes couvertes de panneaux solaires ! Adieu les paysages de Provence. Le maraîchage qui pourrait accueillir du PV n'a pas la disponibilité financière et se déploie sur de petites surfaces qui ne présentent pas d'intérêts économiques. Nous sommes opposés à l'utilisation des zones agricoles. L'intérêt des panneaux pour les plantes et les animaux d'élevage n'est pas avéré.</p> <p>3.1.2 - Initier des études pour le développement des énergies renouvelables (biogaz, géothermie, récupération de chaleur)</p> <p>La méthanisation dans ses objectifs politiques a été initialement prévue pour être alimenté par des effluents d'élevages (bovins, cochons, volailles) en espérant réduire les GES et les épandages de nitrates. Les exploitants agricoles n'arrivant pas à rentabiliser les installations ont préféré alimenter les méthaniseurs avec du maïs, céréales, et résidus d'industries agroalimentaires, tous ces effluents ayant un potentiel de production de méthane 20 à 50 fois supérieur au fumier et lisier. Ici dans notre zone il n'y a pas de disponibilité en effluents pour alimenter un méthaniseur si ce n'est les ordures ménagères auparavant triées. En outre l'urbanisation disséminée avec un méthaniseur générateur de mauvaises odeurs et de pollution de l'air et de l'eau, comme cela a été constaté dans d'autres régions, va provoquer un rejet par la population. La méthanisation des déchets verts n'est pas envisageable car ceux-ci devraient être préparés ce qui nécessitera une dépense énergétique excessive, dégradant la validité de l'objectif « énergies renouvelable ».</p> <p>3.1.3 - Initier des études pour le développement des énergies renouvelables (biogaz, géothermie, récupération de chaleur)</p> <p>Accélérer le développement des ENR thermiques</p> <p>L'EnR thermique est surtout dans notre région une source très disponible, peu onéreuse en investissement et peu gourmande en énergie électrique, donc une solution à privilégier pour la production d'eau chaude sanitaire tant dans les installations individuelles que collectives.</p> <p>3.1.4 - Mettre la production du bois-énergie au service de la préservation des écosystèmes</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>forestiers</p> <p>Valoriser la filière « bois énergie » est certes une solution d'énergie renouvelable mais elle est en contradiction totale avec la décarbonation.</p> <p>En effet l'action de brûler du bois libère le carbone qu'il a stocké comme puits de carbone.</p> <p>Le bois anhydre contient 50% en masse de carbone. Lorsqu'on brûle le bois, ce carbone est rendu à l'atmosphère sous forme de CO2. L'émission de combustion d'une tonne de bois sec est ainsi de 500 kilogrammes de carbone soit 1,8 tonnes de CO2.</p> <p>Facteurs d'émission comparés pour les principaux combustibles</p> <p>Nous préconisons la valorisation du produit bois en circuit court (bois construction, pâte à papier et autre application sans brûlage).</p> <p>4 - Vers l'adaptation des pratiques économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des espaces sources de résilience préservés et mieux gérés</li> </ul> <p>5.1 - Restaurer l'équilibre territorial du cycle de l'eau</p> <p>5.1.3 - Mettre en œuvre une gouvernance de l'eau</p> <p>Points de vigilance :</p> <p>Prélèvements peu ou pas connus (Canaux ; forages)</p> <p>Sujets très sensibles entre propriété privée et bien commun que représente l'eau</p> <p>Il y a en effet des prélèvements peu connus et pas contrôlés notamment pour les forages, les experts s'accordent pour dire que les forages déclarés ne représentent qu'environ 10 % des forages réels.</p> <p>5.1.4 Valoriser l'eau de pluie, et les eaux usées, comme ressource</p> <p>Dans les PLU, pourquoi ne pas imposer l'installation de gouttières sur la totalité des toits avec cuve de récupération ? (L'eau de pluie pouvant être utilisée pour l'arrosage des plantes et utilisée, sous conditions, pour des usages domestiques, voir <a href="https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/usage-domestique-d-eau-de-pluie">https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/usage-domestique-d-eau-de-pluie</a>)</p> <p>Cette eau récupérée ne participant pas au ruissellement, l'emprise au sol du bâtiment ainsi équipé serait déduite des surfaces imperméabilisées servant au calcul des bassins de rétention.</p> <p>5.2 - Tendre vers un territoire plus résilient</p> <p>5.2.2 - Préserver et restaurer les écosystèmes : espaces forestiers et naturels, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques</p> <p>Et donc ne pas défricher pour installer des parcs photovoltaïques.</p> <p>Conclusion</p>

Référence	Auteur	Contribution
		Nous avons participé aux groupes de travail citoyens afin d'apporter notre contribution à l'adaptation de notre environnement et société au changement climatique et à la transition énergétique.
		<p><b>Réponse DPVa</b></p> <p>Nous remercions l'association Saint Antonin du Var pour sa participation assidue aux groupes de travail des comités citoyens du Plan Climat et sa contribution détaillée</p> <p>Nous prenons bonne note de vos constats et propositions.</p> <p>Le SCoT va être approuvé en début d'année 2025 pour être immédiatement mis en révision</p> <p>La ville de Draguignan a lancé une démarche de PLU participatif pour sa révision au mois de novembre 2024 avec 3 ateliers citoyens.</p> <p>La stratégie du plan climat est en priorité la sobriété énergétique avec la réduction des consommations. Les énergies renouvelables viennent en complément des déductions d'énergie et leur développement est en priorité sur des surfaces artificialisées, c'est-à-dire les bâtiments, les parkings et les sols dégradés.</p> <p>Le développement du photovoltaïque sur le bâti public est en effet un des axes de travail du plan climat qui promeut des collectivités « fer de lance de la transition écologique ».</p> <p>L'accompagnement par Territoire d'Energie 83 est un des outils à disposition des collectivités.</p> <p>Concernant l'agrivoltaïsme : le sujet est sensible dans le Var au vu notamment de la pression foncière en zone agricole. La profession agricole reste dubitative, voir opposée au développement de cette pratique qui si mal encadrée peut vite contribuer au détournement d'usage des terres agricoles ainsi qu'à la perte de leur potentiel de production (risque de friche photovoltaïque à terme). A noter que la plupart des PLU interdisent la mise en place de photovoltaïque en zone agricole et que l'agrivoltaïsme est considéré comme une manière de détourner cette interdiction.</p> <p>La Plan Climat promeut les énergies renouvelables thermiques.</p> <p>Le Plan Climat identifie la filière bois énergie comme une énergie renouvelable intéressante en substitution des filières à énergie fossile ; conformément à l'approche nationale de l'ADEME et du Ministère de la Transition Ecologique.</p> <p>Chaque technologie a des avantages et des inconvénients selon le prisme d'analyse.</p> <p>La combustion de biomasse a des impacts positifs sur les émissions de GES par rapport aux combustibles fossiles mais négatifs sur les émissions de particules et de carbone suie. Néanmoins le problème réside principalement dans le secteur domestique avec des technologies anciennes et peu performantes; La technologie évolue et de nouvelles réglementations sur les normes de rejet sont rentrées en vigueur récemment :</p> <p>Le bois Energie représente 28 % des émissions nationales des particules PM10 et 45 % des PM2.5. Ces émissions de polluant atmosphériques sont principalement dues à l'utilisation d'appareils domestiques anciens peu performants. Le</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>rapport Secten 2023 du CITEPA indique que « La poursuite de la pénétration d'appareils à combustion de biomasse de plus en plus performants, notamment en renouvellement d'appareils anciens dans le secteur domestique, devrait conduire à réduire progressivement les émissions dans le futur ».</p> <p>Les installations collectives (chaudières collectives, réseau de chaleur urbain) et industrielles sont beaucoup moins émettrices de polluants, notamment parce que la réglementation leur impose de respecter des seuils d'émissions d'après les données de l'INERIS.</p> <p>La stratégie du Plan Climat vise à sortir des énergies fossiles en proposant des solutions qui permettent de concilier au mieux les enjeux climat et pollution de l'air ; notamment par les choix adaptés des sources d'énergie, des progrès techniques et par les comportements sociétaux (bien utiliser ses équipements bois, correctement les entretenir etc.)</p>
17	Anonyme	<p>Mobilité en train</p> <p>Au regard du territoire qu'elle dessert il serait urgent que la gare des Arcs soit une gare TGV comme celles de Toulon et St-Raphaël, pour ne pas être obligés d'aller à Toulon ou St-Raphaël pour prendre un TGV qui vient de passer aux Arcs sans s'y arrêter.</p> <p>Tout-à-fait favorable au développement de l'agriculture locale, bio bien-sûr, pour nourrir sainement petits et grands.</p> <p>Croyant à la vertu du modèle, MERCI d'être un modèle d'écologie pour les habitants de la PPVE.</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b></p> <p>Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution.</p> <p>Nous prenons bonne note de vos remarques et propositions.</p> <p>La question du TGV n'est pas du ressort du Plan Climat. Toutefois, l'étude d'une nouvelle ligne LGV en Région Sud pourra être une réponse.</p> <p>Le Plan Climat a prévu de s'appuyer sur les actions du Programme Alimentaire Territorial récemment adopté par DPVA pour soutenir une agriculture locale et biologique.</p> <p>Le Plan Climat promeut l'exemplarité de l'administration qui doit être le fer de lance de la transition écologique.</p>

Référence	Auteur	Contribution
16	Anonyme	<p>Projets dantesques alors même que les infrastructures routières, hospitalières, sécuritaires sont insuffisantes au regard des besoins actuels.</p> <p>Oublis de taille : ces projets impliqueront entre autres de surdimensionner les réseaux d'énergies et de vidéo surveillance et multiplier les effectifs de police ...</p> <p>Projet probablement conçu par l'IA, le manque de réalisme de ces utopies porterait à rire s'il n'était financé par nos impôts actuels et futurs.</p> <p>Augmenter la population est en inadéquation totale avec la réalité socio-économique puisque les résidents actuels des mégapoles les fuient pour retrouver un peu d'humanité dans les villes de moyenne amplitude, proches de la nature. Ces décisions arbitraires fermeront "la porte du Haut Var" aux amoureux de la nature.</p> <p>DPVa imagine-il que ces gens qui recherchent la sérénité et la protection de leur santé viendront vivre et supporter les nuisances permanentes émises par les incinérateurs et les décharges à ciel ouvert de la Dracénie ?</p> <p>Merci à DpVa et à ses inspirateurs pour l'intoxication à petits feux de la population dracénoise.</p> <p>Qui moriturunt te salutant !</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b></p> <p>Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution. Dans le cadre du Plan Climat, le projet de Pôle de Transition Environnementale (PTE) est un atout majeur en termes d'énergies renouvelables pour le territoire. La question des émissions est traitée spécifiquement dans le dossier du PTE avec la volonté de dépasser les normes actuelles imposées à ce type d'installation.</p> <p>Nous prenons bonne note de vos constats et propositions qui dépassent pour certaines la portée du Plan Climat.</p>
15	Anonyme	<p>Page 40 : "subventionner l'achat de véhicules moins carboné (électrique, kit éthanol)".</p> <p>Non l'éthanol n'est pas écologique et est plus carboné qu'on veut le faire croire. Les surfaces agricoles utilisées pour ces cultures remplacent des prairies ou des forêts, ces cultures utilisent beaucoup de pesticides et autres polluants, il faut importer donc transporter une partie des végétaux nécessaires à sa fabrication... Enfin il paraît aberrant d'utiliser des terres agricoles pour "nourrir" des voitures plutôt que des êtres humains. C'est bien une invention de pays riches !</p> <p>Les voitures électriques ne sont pas plus écologiques. Elles sont alimentées pour la majeure partie par de l'énergie nucléaire qui n'est pas écologique ni décarbonée, sans parler des batteries loin d'être écologiques à tous les niveaux.</p> <p>Donc NON à ces subventions ! Merci d'utiliser notre argent pour une écologie véritable !</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b></p> <p>Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution.</p>

Référence	Auteur	Contribution
		Nous prenons bonne note de vos constats et propositions.
14	Anonyme	<p>L'énergie la plus écologique est celle qu'on n'utilise pas, il faut donc diminuer par exemple la consommation d'électricité. Pour des raisons d'économie (et peut-être de pollution lumineuse ?) la ville de Draguignan a supprimé l'éclairage de certaines rues. Si circuler dans ces rues noires en voiture est acceptable, c'est très insécurisant quand on est à pied. Donc plutôt que le tout éclairé et le tout noir, je suggèrerais d'éclairer partout "à moitié" avec un lampadaire sur 2.</p> <p>Je trouve d'autre part incohérent de mettre des rues dans le noir et dans le même temps remplacer des panneaux publicitaires pour affiches en papier par des panneaux publicitaires lumineux utilisant donc de l'électricité.</p> <p>Il faudrait inciter fortement les commerçants à éteindre leurs enseignes lumineuses pouvant rester allumées la nuit entière.</p>
		<p><b>Réponse de DPVa</b> Le PCAET promeut la sobriété énergétique. Nous prenons bonne note de vos constats et propositions.</p> <p>La réduction de l'éclairage public répond également à un enjeu de préservation des espèces nocturnes.</p>
13	Anonyme	<p>Oui à la mise en oeuvre rapide du schéma cyclable. On doit pouvoir se déplacer partout en vélo en sécurité, en milieu urbain et rural. Créer par exemple la voie cyclable prévue initialement dans le projet de restauration du bd Clémenceau de Draguignan mais curieusement évincée.</p> <p>Faciliter aussi les déplacements piétonniers. Penser à améliorer les trottoirs.</p>
		<p><b>Réponse de DPVa</b> Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution. Les propositions formulées rejoignent des problématiques abordées en atelier avec les élus et les citoyens. Certains de ces éléments sont intégrés dans les fiches actions du plan climat et d'autres pourront être développés dans le cadre du Plan de Mobilité volontaire qui va être adopté en début d'année 2025 par l'agglomération.</p>
12	Anonyme	<p>Contribution / Déchets.</p> <p>Objectif n°1 réduire et inciter à réduire les déchets à la source : Oui +++.</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>Mais pourquoi "soutenir les filières de réemploi et de réparation locale" SEULEMENT DANS UN 2nd TEMPS ? C'est dès maintenant qu'il faut le faire. C'est du concret, utile qui parle aux gens.</p> <p>Objectif n°2 valoriser nos déchets. Oui ++++. Mais qui dit valoriser dit trier, et c'est là que le bât blesse en Dracénie. Je m'étonne en effet qu'en parallèle de l'élaboration du PCAET, la Dracénie réorganise la collecte des ordures ménagères (recyclables ou non toutes ces ordures sont "ménagères"!), en complexifiant la tâche des trieurs. Chacun sait qu'il est plus difficile de trier que de non trier, c'est évident. Trier c'est avoir et stocker plusieurs poubelles chez soi, créer la place pour, puis aller jeter les différents matériaux dans les containers appropriés. Avant mars 2023, les trieurs devaient transporter verre et papier jusqu'à des containers plus ou moins éloignés, mais avaient des containers jaunes proches, voire à domicile, pour les emballages, emballages qui représentent le volume le plus important des ordures recyclables. Depuis mars 2023, les trieurs doivent transporter plus ou moins loin de chez eux ces emballages, puis mettre UN A UN ces emballages dans les containers ou les mettre dans un PETIT sac TRANSPARENT, PETIT car les dimensions de l'ouverture des containers jaunes ne permettent pas les gros sacs. Parallèlement les dimensions de l'ouverture des containers pour ordures non recyclables offrent aux non trieurs le privilège de pouvoir déposer des GROS sacs (et de la couleur de leur choix !! Ils ont de la chance !!!). Est-ce que complexifier le tri peut favoriser le tri ? NON.</p> <p>Pourtant un des arguments cités pour justifier cette réorganisation est que "le tri a évolué de 50 à 94 % dans les communes entièrement dotées". Qui peut y croire ? Même les acteurs de cette réorganisation n'y croient pas puisqu'on observe en chaque point de dépôt des ordures plus de containers pour le non recyclable que de containers jaunes, avec en outre des dimensions d'ouverture différentes en faveur du non recyclable, le tout indiquant clairement qu'on s'attend à un plus grand volume de non recyclable que de recyclable. Or toute personne qui trie sait que le volume du non recyclable est très très inférieur au recyclable, et encore plus inférieur quand on dispose d'un composteur.</p> <p>"Composteur" amène à parler de la mise en place du tri à la source des biodéchets pour les particuliers que la Dracénie est censée mettre en oeuvre depuis janvier 2024. La fin de l'année approche et on n'a pas vu grand chose si ce n'est la distribution de quelques composteurs pour les volontaires seulement. Combien d'années faudra t'il pour voir le tri total des biodéchets en Dracénie ?</p> <p>En résumé en 2024 le tri des déchets en Dracénie reste maigre et la stratégie choisie ne permet pas mieux. Je vous invite à consulter la stratégie de l'immense ville de San Francisco qui vise le zéro déchet, stratégie complètement inverse à celle de la Dracénie.... Pourquoi le défi de San Francisco ne pourrait pas être celui de la Dracénie ?</p> <p>Parlons maintenant du "Pôle de transition environnementale" (bel emballage sémantique qui ne dit rien de son contenu !). Très bien que la Dracénie veuille gérer ses déchets localement sans encombrer ses voisins, tout à fait d'accord. Mais plusieurs questions se posent.</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>Que sont pour vous les "déchets ultimes" ? Normalement si le tri était bien fait, les déchets ultimes seraient la faible part des déchets non recyclables. Mais à l'heure actuelle dans les sacs jetés comme non recyclables se trouvent beaucoup de recyclable. Allez-vous trier ces sacs ? Ou simplement tout brûler ?</p> <p>Ensuite brûler le CSR. Est-ce que la Dracénie a la volonté et les moyens financiers de nous offrir la technologie la plus performante pour le traitement des fumées ? C'est à espérer !</p> <p>(Voir l'exemple de la ville de Copenhague).</p> <p>Enfin que compte faire la Dracénie pour compenser les émissions de CO2 générées par ce pôle ?</p> <p>Concernant encore ce projet prévu pour 2025 donc très bientôt, je m'étonne que ce dernier n'ait pas été évoqué lors des concertations citoyennes (j'ai participé à toutes) et je regrette ce manque de transparence !</p> <p>Pour compléter ce pôle mais après sa réalisation, je lis page 56 : "plusieurs pistes complémentaires pourront être investiguées". Ces pistes, hormis l'utilisation aberrante des boues polluées des stations d'épuration pour amender les sols agricoles, sont intéressantes et devraient être mises en place en même temps que le Pôle.</p> <p>Concernant les déchets verts je suggère un ramassage à domicile de ces végétaux (comme cela se fait pour les encombrants) car il est difficile de les emmener à la déchèterie quand on n'a pas de véhicule ou pas de véhicule adapté. D'autre part il faudrait que la déchèterie de Draguignan facilite le déchargement de ces végétaux.</p> <p>En conclusion la Dracénie devrait promouvoir auprès des habitants le tri maximum pour leur valorisation maximum et aider ce tri, en faire un DEFI COLLECTIF (Pourquoi ne pas utiliser à Draguignan par exemple les beaux panneaux publicitaires numériques pour faire cette promotion ?). Malheureusement il est difficile de dire aux gens qu'il faut trier après avoir complexifié ce tri !.... C'est quelque peu incohérent !</p> <p>Donc à quand le zéro déchet en Dracénie ?</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b></p> <p>Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution détaillée. Le Plan Climat a dû procéder à des arbitrages entre ses priorités.</p> <p>L'agglomération engagera en 2025 l'élaboration de son plan local de prévention des déchets qui devraient permettre d'accélérer les stratégies mises en place en matière de biodéchets notamment</p> <p>Il est à noter que l'agglomération a été récemment labellisée Territoire d'Industrie. Dans ce cadre, le développement de l'économie dite circulaire devrait permettre d'engager des synergies avec les filières du réemploi notamment.</p> <p>Nous prenons par ailleurs bonne note de vos constats et propositions.</p>

Référence	Auteur	Contribution
11	Anonyme	<p>Voici quelques-uns des désaccords que je souhaite souligner à propos de ces projets (souvent promus de manière discutable par les collectivités) :</p> <p>1. Impact sur l'environnement et la biodiversité  Dégradation des écosystèmes locaux : ces projets peuvent perturber la faune et la flore, notamment en modifiant les habitats naturels.  Pollution et gestion des panneaux en fin de vie : Les matériaux utilisés pour produire des panneaux solaires peuvent poser des défis en termes de recyclage ou de gestion des déchets.</p> <p>2. Impact paysager et opposition locale  Dégradation visuelle : Les habitants proches des installations perçoivent ces parcs photovoltaïques comme une altération des paysages naturels ou ruraux.</p> <p>3. Conflits d'usage des sols  l'agrivoltaïsme (panneaux combinés à des cultures agricoles) est une solution équilibrée, contrairement à l'usage exclusif de terres agricoles ou naturel pour ces projets.  Accaparement des terres : Le fait que des investisseurs privés ( de type Boralex ) obtiennent des terrains à bas prix pour des projets peu bénéfiques aux communautés locales.</p> <p>4. Retombées économiques locales  Manque de bénéfices locaux : les retombées économiques (emplois, taxes) sont limitées et profitent principalement aux grandes entreprises qui investissent sur ces sols pour y mettre les panneaux solaires;</p> <p>5. Problèmes techniques et sécurité  Impact sur les réseaux électriques : la multiplication de ces parcs peut poser des défis pour la stabilité du réseau électrique. Des installations électriques en pleine forêt ne sont pas idéales pour limiter les risques d'incendie. Avec des températures de plus en plus élevées, le danger augmente, d'autant que des problèmes techniques sur ce type d'installation peuvent survenir.</p> <p>6. Aspects juridiques et procéduraux  Manque de concertation : le manque de transparence et de participation lors de la planification des projets.  Solutions et compromis :  privilégier les installations sur des surfaces déjà artificialisées (toits, parkings, friches industrielles),  encourager l'agrivoltaïsme,  associer davantage les populations locales aux décisions,  assurer une gestion durable des panneaux solaires.</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p><b>Réponse DPVa</b>  Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution détaillée.  La stratégie du plan climat est en priorité la sobriété énergétique avec la réduction des consommations. Les énergies renouvelables viennent en complément des déductions d'énergie et leur développement est en priorité sur des surfaces artificialisées, c'est-à-dire les bâtiments, les parkings et les sols dégradés.  Le Plan Climat n'est pas responsable de la procédure entourant l'installation des centrales photovoltaïques</p>
10	<b>Anonyme</b>	<p>Pourquoi raser encore de la forêt et détruire des espèces végétales et animales en cette période de dérèglement climatique? alors que les bâtiments publics ne sont pas tous équipés de panneaux solaires sur la commune de la motte....  préservons nos si beaux territoires plutôt que de les livrer à la spéculation de multinationales douteuses...</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b>  Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution détaillée.  La stratégie du plan climat est en priorité la sobriété énergétique avec la réduction des consommations. Les énergies renouvelables viennent en complément des déductions d'énergie et leur développement est en priorité sur des surfaces artificialisées, c'est-à-dire les bâtiments, les parkings et les sols dégradés.</p>
9	<b>Anonyme</b>	<p>Enfin l'écologie au premier plan !! PCAET très ambitieux, "presque" révolutionnaire, y a du travail en perspective !!</p> <p>Cependant...</p> <p>OUI au solaire sur tous les toits, sur des abris de parkings qu'il faut donc créer, mais NON à l'agrivoltaïsme (page 58) qui est à l'envers des objectifs du PCAET. Faut être cohérent.</p> <p>OUI pour favoriser, faciliter la production agricole locale ET biologique (page 74). Utiliser les terres fertiles pour cela plutôt que pour des zones commerciales et/ou artisanales.</p> <p>OUI aux magasins de producteurs (page 76) ; savez-vous qu'il en existe un à Draguignan, Natur'halles, avenue Salvadore Allende (producteurs bio bien-sûr) ?</p> <p>Mais NON pour utiliser les boues de stations d'épuration pour amender ces terres agricoles (page 56). Ces boues sont les résidus de nos poubelles liquides polluées de tout ce qu'on y jette. Elles contiennent entre autres polluants des microplastiques, des microfibrilles issues des textiles synthétiques qu'on lave, et autres micropolluants dont on n'a pas encore bien étudié les effets à long terme. Répandre ces boues sur la terre c'est polluer la terre, l'eau et donc le vivant, c'est</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>donc incompatible avec une agriculture saine et le PCAET. NON également à l'arrosage des vignes et des oliviers, plantes capables de supporter des fortes chaleurs.</p> <p>Merci de votre attention.</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b> Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution détaillée. En aucun cas la stratégie envisagée vise le foncier agricole pour le développement des énergies renouvelables : les espaces privilégiés sont bien les surfaces artificialisées, c'est-à-dire les bâtiments, les parkings et les sols dégradés.</p>
8	Anonyme	<p>Message de contestation concernant les projets de panneaux photovoltaïques sur des zones naturelles</p> <p>Je m'oppose fermement aux projets de panneaux photovoltaïques qui se multiplient sur des zones boisées, souvent sans consultation préalable des citoyens concernés. Ces projets, bien qu'affichant des intentions écologiques, engendrent des défrichements massifs et détruisent des habitats naturels abritant une biodiversité précieuse. Ce type d'aménagement est loin d'être viable d'un point de vue écologique.</p> <p>Pourquoi ne pas prioriser l'installation de panneaux solaires sur les toits publics et privés, largement disponibles, plutôt que de sacrifier des zones où la végétation tente encore de se développer ?</p> <p>Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) existent pour protéger les espaces naturels et doivent être respectés. Il est inacceptable que des techniques administratives soient utilisées pour contourner ces règlements, au profit d'intérêts privés et au détriment de l'environnement.</p> <p>Les catastrophes naturelles récentes nous ont montré les conséquences désastreuses de projets mal réfléchis. Quand on construit des maisons sur le lit des cours d'eau, la nature finit toujours par reprendre ses droits, souvent avec des dégâts considérables. Ne devrions-nous pas tirer des leçons de ces erreurs ?</p> <p>Le projet de panneaux photovoltaïques sur la commune de La Motte avait été refusé par le préfet en 2022 pour des raisons valables. Pourquoi un tel projet revient-il aujourd'hui avec des méthodes douteuses ?</p> <p>Voici les principales objections que je souhaite souligner :</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La destruction de la faune et de la flore : ces projets ravagent des écosystèmes déjà fragilisés, que nous devrions tous nous efforcer de préserver.</li> <li>• L'impact paysager : la centrale sera visible depuis plusieurs kilomètres autour de La Motte, défigurant le cadre naturel et affectant la qualité de vie des habitants.</li> <li>• Les modifications des infrastructures existantes : ces projets impliquent des changements conséquents aux réseaux d'eau, d'électricité, et à d'autres infrastructures.</li> </ul> <p>• En outre, ces projets posent de sérieux risques en matière de sécurité, notamment en termes d'incendie. Installer des systèmes électriques au milieu d'arbres et de buissons amplifie ces dangers, surtout dans un contexte où les températures augmentent et où les incendies de forêt se multiplient.</p> <p>Il est essentiel que ces projets soient repensés de manière responsable et respectueuse de l'environnement et des citoyens. Les solutions existent pour développer les énergies renouvelables sans nuire à nos écosystèmes. Utilisons-les</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b>  Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution.  La stratégie du plan climat est en priorité la sobriété énergétique avec la réduction des consommations. Les énergies renouvelables viennent en complément des déductions d'énergie et leur développement est en priorité sur des surfaces artificialisées, c'est-à-dire les bâtiments, les parkings et les sols dégradés.</p>
7	<b>PASCAL</b>	<p>Contre les projets de photovoltaïque et centre de tri avec incinérateur.  Destruction massive de la faune et la flore</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b>  Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution.  Le Plan Climat a pour objectif préserver l'environnement dont la biodiversité.</p>
6	<b>litique bernard</b>	<p>&lt;bonjour,  quel est le pourcentage d'habitants de l'agglomération qui a pris connaissance du PCAET de DPVA?  puis qui a donné un avis?  Merci  cordialement bd Itq</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p><b>Réponse DPVa</b>  Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution.  Les statistiques du site pour la consultation du public par voie électronique indiquent que 1116 personnes ont consulté le plan climat. 18 ont fait une contribution.</p>
5	<b>Nina lacouture</b>	<p>Il faudrait arrêter de polluer la nature et l'environnement  9 ans</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b>  Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution.  Le Plan Climat a pour objectif de préserver l'environnement et met en œuvre des actions de sensibilisation sur tous les enjeux de la transition écologique dont la biodiversité.</p>
4	<b>Bernard Cigarini</b>	<p>Le village de La Motte est depuis quelques années impacté par de violents orages. Les collines boisées environnantes qui surplombent le village, constituent un rempart naturel contre le ruissellement des eaux de pluies. La construction de parcs photovoltaïques sur ces collines serait une grave erreur lourde de conséquences,  Les toitures des bâtiments commerciaux et industriels se prêtent beaucoup mieux à l'implantation de panneaux photovoltaïques. Les domaines viticoles de notre commune contribuent grandement à l'installation de ces panneaux qui recouvrent déjà plusieurs milliers de mètres carrés de toitures et hangars...</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b>  Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution.  La stratégie du plan climat est en priorité la sobriété énergétique avec la réduction des consommations. Les énergies renouvelables viennent en complément des déductions d'énergie et leur développement est en priorité sur des surfaces artificialisées, c'est-à-dire les bâtiments, les parkings et les sols dégradés.</p>
3	<b>Anonyme</b>	<p>Plusieurs remarques :  -Développer des écoquartiers et reconqu岸rir les centralités des villes et villages : stopper la création de ZA en bordures des villes (cf. Le Muy / les ferrières) avec la construction de nouveaux batiments sur zones agricoles ou naturelles alors que beaucoup d'ancien bâtiments sont abandonnés. plutôt penser réhabilitation d'anciens batiment à l'abandon (ou quasi) que constructions neuves. la ZAN ça vous parle ? on ne dirait pas.  -Mettre en oeuvre le schéma cyclable : à mon sens grosse priorité. la voie verte est le squelette. mais maintenant il faut penser à développer les pistes cyclables depuis les centres et périphéries des villages pour rallier la voie verte. sinon c'est</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>trop dangereux. développer aussi les trottoirs. les routes qui pénètrent les villages ne protègent ni les piétons ni les vélos.</p> <p>-Réduire les émissions polluantes de l'autoroute A8 : tout à fait d'accord pour limiter la vitesse à 110 km/heure sur l'A8.</p> <p>-Tendre vers un territoire autonome dans sa gestion des déchets par la création du Pôle de transition environnementale : il faut apporter des réponses aux questions des riverains. grosse crainte vis à vis de la qualité de l'air issus de la combustion des déchets. Existe-t-il un PTE semblable en France ? si oui il faut les données techniques de suivi des émissions. Avez-vous évalué l'émission de PM et GES issus des camions qui transiteront ?</p> <p>-Faire émerger une unité de méthanisation sur le territoire : que souhaitez-vous méthaniser ? il a t-il localement de la matière pour ? j'ai un doute</p> <p>-Réaliser et mettre en oeuvre le schéma de développement tourisme et culture / Mettre en oeuvre une gouvernance locale de l'eau / Dans le cadre du Plan Sécheresse, développer la sobriété des usages de l'eau : taxation +++ des résidences touristiques et autres locations de vacances sur les m3 d'eau consommés et volume des piscines.</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b></p> <p>Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution.</p> <p>Plusieurs propositions sont d'ores et déjà intégrées dans les politiques de l'agglomération avec notamment, pour le sujet mobilité, l'adoption en début d'année d'un plan de mobilité volontaire et pour la consommation d'eau, l'instauration d'une tranche tarifaire « sobriété » dissuasive pour les gros consommateurs avec un tarif multiplié par 4.</p> <p>Le sujet de l'aménagement du territoire sera au cœur du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale dont les travaux vont débiter en 2025. L'agglomération est par ailleurs l'un des 2 lauréats dans le Var du programme national de transformation des zones commerciales aux enjeux de transition écologique et sociétale.</p> <p>Les précisions techniques sur le projet de Pôle de Transition Environnementale pourront être trouvées dans l'étude d'impact ou auprès du directeur de projet.</p> <p>Le potentiel de méthanisation a été évalué dans le cadre du diagnostic territorial et fera l'objet d'études plus fines des gisements.</p>
2	<b>Anonyme</b>	<p>Proposition de la construction d'un garage à la gare des Arcs-Draguignan pour tous les usagers, travailleurs, employés, cadres, fonctionnaires, entrepreneurs, familles, élus, étudiants, stagiaires, personnel en formation, touristes, séniors et retraités.</p> <p>Proposition de la construction d'une gare routière dernier modèle en Dracénie, aux Arcs, au Muy et/ou à Draguignan, deserving bien, à heures régulières, toutes les communes et le bord de la mer, afin d'améliorer la qualité du service public.</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>Achat de bons bus, si possible électriques, avec l'aide de subventions européennes, ni trop volumineux, en pensant aux villages et aux routes du département, ni trop petits, pour le confort des usagers et la sécurité.</p> <p>Rejoindre Cannes en bus, en partant du Muy, doit être de nouveau possible. Des abris bus de qualité peuvent être également installés.</p> <p>Un institut européen de la Mobilité, de l'Emploi et du Logement peut également être envisagé, les subventions européennes pourraient permettre de réaliser un certain nombre de bons projets.</p> <p>Développement d'un réseau de pistes cyclables encourageant la pratique sportive du vélo est souhaitable, vélos électriques inclus, pour se rendre au travail, à l'école, au collège, au lycée, faire quelques courses, ou tout simplement pour le loisir.</p> <p>Proposition de consacrer un dimanche par mois, pour commencer, à la pratique de la marche et du vélo, éventuellement de la trottinette. Avec une incitation à ne pas utiliser sa voiture un jour par mois mais les transports publics. Des tramways pourraient être mis en service là où cela est possible et nécessaire en PACA.</p> <p>Des prospectus intelligibles pourraient être mis à la disposition des usagers dans les mairies, les gares et gares routières, dans les magasins et dans les offices de tourisme, et cela afin de mieux informer le public.</p> <p>Le monde de l'éducation pourrait lancer une campagne de sensibilisation sur toutes ces questions relatives au Plan climat air énergie territorial (PCAET). Les familles seront heureuses de pouvoir contribuer et participer à ces initiatives positives.</p> <p>Les mairies pourraient organiser des rencontres citoyennes régulières afin de se tenir au courant des souhaits et bonnes idées que les citoyens peuvent apporter.</p> <p>En vous remerciant pour cette initiative.</p>
		<p><b>Réponse DPVa</b>  Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat, votre contribution détaillée et vos remerciements pour la démarche.  Les sujets que vous évoquez sont en effet centraux pour diminuer les gaz à effet de serre liés à la mobilité sur le territoire.</p>

Référence	Auteur	Contribution
		<p>Les propositions formulées rejoignent des problématiques abordées en atelier avec les élus et les citoyens. Certains de ces éléments sont intégrés dans les fiches actions et d'autres pourront être développés dans le cadre du Plan de Mobilité volontaire qui va être adopté en début d'année 2025 par l'agglomération.</p> <p>Un observatoire du plan climat va également être mise en place en 2025 avec une participation citoyenne. Nous ne manquerons pas de communiquer à ce sujet.</p>
1	<b>Bordin Robert</b>	Plus de pistes cyclables, des vraies, reliées, la gratuité des bus , plus de végétaux dans les rues et les places
		<p><b>Réponse DPVa</b></p> <p>Nous vous remercions pour votre intérêt au Plan Climat et votre contribution.</p> <p>Ces sujets sont en effet centraux pour diminuer les gaz à effet de serre liés à la mobilité sur le territoire. Ils sont pris en compte dans la plan Climat et notamment dans le Plan de Mobilité volontaire qui va être adopté en début d'année 2025 par l'agglomération.</p>